

« J'y habite, je participe ». Disponibilités et dispositions à participer au prisme du parcours résidentiel

Guillaume Petit
Doctorant en science politique
Université Paris 1, CESSP

Résumé

« J'y habite, je participe » : ce slogan accolé à un forum participatif annonce un lien de causalité entre résidence et injonction à participer. Dans le cadre d'offres institutionnelles de participation dans trois petites villes, nous proposons d'interroger l'engagement participatif au prisme des parcours et statuts résidentiels, pour montrer en quoi différentes façons « d'y habiter » conditionnent la possibilité, la portée et la signification du fait de « participer », là où la figure de l'habitant est mobilisée comme le support consensuel d'une citoyenneté locale. Nous testons ainsi les variables liées à la résidence comme indices heuristiques pour saisir les disponibilités biographiques pour l'engagement et les dispositions sociales à participer. La « résidence » au sens large peut définir différents registres d'engagements dans la participation et le parcours résidentiel être lié au parcours de participation pour en expliciter une partie des déterminants et des significations. Les évolutions du statut d'habitant peuvent être des déclencheurs ou des freins dans un parcours de participation, quand pour une partie des participants la référence à la résidence est à la fois une ressource et un motif de la participation.

Nous distinguons deux usages potentiels des variables liées à la résidence : descriptif et explicatif. Descriptif, car les catégorisations résidentielles sont courantes pour qualifier les habitants-participants : propriétaires, locataires, pavillonnaires, HLM... Ces étiquetages impliquent d'ailleurs autant des logiques de participation qu'ils renvoient à des catégorisations sociales. La référence à la résidence est alors une redondance, un rappel un rappel de la sélectivité sociale de la participation. Explicatif, car le parcours résidentiel semble être un élément à part entière du parcours de participation. La résidence, l'habitat et le cadre de vie peuvent être compris à la fois comme échelle, motif, objet et enjeux de la participation. Il est ainsi fréquent que les individus perçoivent leur rapport aux dispositifs en fonction de leur statut résidentiel. De cette perspective sélective du prisme du parcours résidentiel dans l'appréhension des significations d'une réponse à une offre de participation, nous tirons trois pistes de réflexion : la résidence comme élément déclencheur, comme familiarisation à une prise de rôle et comme facteur de division des espaces de participation.

Mots-clés : démocratie participative, engagement participatif, disponibilité biographique, dispositions sociales, parcours résidentiel

Introduction

Nous nous intéressons ici à la mise en œuvre d'offres institutionnelles de participation dans trois villes d'environ 20 000 habitants, situées en Ile-et-Vilaine, Morbihan et Val-de-Marne. Dans ces villes des équipes municipales ont fait d'une offre de participation un enjeu central de leur action durant un à quatre mandats depuis la fin des années 1990 ou le début des années 2000. La thématique de la démocratie participative y est promue de manière volontariste, en dehors de toute obligation légale, par des listes associatives s'affichant comme non partisans de gauche et qui ont gagné ces mairies jusque-là acquises à la droite dans un cas et au parti communiste dans les deux autres, toutes étant caractérisées par la forte implantation de maires ayant effectué de nombreux mandats. Les offres de participation s'y concrétisent à travers des dispositifs participatifs, sous la forme d'instances pérennes localisées « de quartier » ou de groupes ponctuels et thématiques « par projet ». Cette distinction s'inscrit dans un contexte plus général : les conseils de quartier sont typiques d'un premier mouvement allant jusqu'au milieu des années 1990 et au début des années 2000, avec leur inscription dans la loi en 2002 ; les dispositifs thématiques incarnent des tentatives de renouveau souvent à partir du constat de l'essoufflement des instances pérennes. L'enquête réalisée dans ces villes articule un questionnaire adressé à l'ensemble des participants recensés¹, l'observation de la préparation et du déroulement de dispositifs participatifs et des entretiens semi-directifs avec des élus, des agents territoriaux et des habitants participants².

Ces offres de participation ont en commun l'adresse à une figure de « l'habitant » (Neveu, 1999 ; Anquetin, Freyermuth, 2009). Un slogan, « j'y habite, je participe, accolé à l'organisation d'un forum participatif résume le sens de cet appel : la qualité d'habitant est désignée comme le support d'une citoyenneté locale et la condition suffisante pour s'inscrire dans un dispositif participatif. Ce rapprochement et ce reversement de la condition citoyenne dans la condition résidentielle - « citoyens en tant que riverains » (Fourniau, 2007) - ne va pas sans poser question. En effet ces qualités ne s'éprouvent pas selon les mêmes référentiels : le citoyen est associé à une montée en généralité, vers l'intérêt général ; l'habitant renvoie à la localité et l'intérêt individuel ou commun. Les organisateurs ou les participants peuvent en ce sens s'inscrire dans l'un ou l'autre ces registres pour alternativement qualifier ou disqualifier des prises de position (Talpin, 2006). La figure de l'habitant a par ailleurs pu être analysée comme une construction sociale « de ce qui est donné à voir comme politique publique, susceptible de faire figure de réponse à une demande [...] à travers la création de dispositifs qui organisent (...) les prises de parole (...) de ceux qui se sentent autorisés ou compétents à participer [tout en] revendiquant une capacité à s'adresser à l'ensemble des électeurs de manière indifférenciée (...) sans parti pris idéologique ou partisan, à travers la mobilisation de la figure individuelle ou collective de l'habitant » (Anquetin, Freyermuth, 2009 : 10-19-21).

¹ Notre échantillon est constitué de 272 répondants, cumulant trois groupes de 101, 89 et 82 répondants dans les différentes villes pour des taux de retour respectifs de l'ordre de 36%, 20% et 41%. Les citations non référencées comme extraites d'un entretien sont issues de ce volet de l'enquête.

² 103 entretiens entre 2012 et 2015, avec 21 élus, 4 agents et 78 habitants.

Du point de vue des participants ces « politiques de l'offre » de participation (Gourgues, 2013) s'entendent comme une opportunité saisie selon des dispositions et une certaine disponibilité biographique pour l'engagement (Mac Adam, 1986). Pour interroger les significations et la variabilité d'un « engagement participatif », nous posons l'hypothèse d'appropriations différenciées et socialement situées des offres institutionnelles de participation, s'expliquant à la fois du fait du cadrage de l'offre de participation et des trajectoires sociales des participants. A travers la notion de « parcours de participation » nous transposons ici les arguments en faveur d'une analyse processuelle de l'engagement (Filleule, 2001) dans le contexte de l'engagement participatif (Talpin, 2008). L'entrée en participation se comprend ainsi en situation comme une opportunité saisie en fonction des dispositions et disponibilités des individus (Mathieu, 2010 ; Siméant, 2001).

A partir de ce questionnement général, le présent développement adopte délibérément une perspective sélective pour relire l'analyse des motifs et des parcours de participation au prisme du parcours résidentiel. Il ne s'agit pas là d'une hypothèse préalable de notre recherche, mais d'une catégorie de compréhension du sens de l'engagement participatif apparue au fil du travail de terrain (Glaser, Strauss, 1967). Son apparition et sa récurrence sont en soi un résultat de l'enquête. Prenant au sérieux cette référence à la résidence dans le cadre de l'injonction à participer et de la réception de l'offre de participation, nous interrogeons comment différentes façons d'habiter impliquent différentes façons de participer ou de ne pas participer.

Les variables liées à la résidence - l'ancienneté, le statut résidentiel, l'habitat, le cadre de vie et l'intérêt qu'on y porte – sont en premier lieu mobilisables pour décrire et catégoriser les publics des dispositifs. Cet usage, que nous reprenons dans une première partie, fait de la référence à la résidence une redondance du constat de la sélectivité sociale des instances participatives. Nous proposons de compléter et d'approfondir cette approche en liant parcours résidentiel, parcours de participation et représentations de l'engagement participatif. Les parties suivantes articulent en ce sens trois pistes de réflexion, partagées ici en tant qu'hypothèses de recherche, pour interroger la résidence comme élément déclencheur, comme familiarisation à une prise de rôle et comme établissement d'une division des espaces de participation.

« Ils sont tous propriétaires, tous d'un certain âge » : le poids de l'ancienneté et de la propriété chez les participants

Les variables liées à la résidence peuvent en premier lieu décrire et classer des publics de la participation. Il est courant en ce sens de s'interroger sur l'ancienneté ou le statut résidentiel des participants, généralement pour constater la forte prégnance des plus anciens habitants et des propriétaires dans les instances de démocratie participative. Dans la littérature la propriété est perçue comme une mesure « pertinente et 'objective' de l'intérêt pour des organisations liées au voisinage [par opposition à la] location » (Oliver, 1984 : 603) et l'ancienneté de résidence est positivement corrélée à l'investissement local (Bell, Force, 1956 ; Parkum, 1980) et au fait de prendre part des dispositifs participatifs (Mansbridge, 1983 : 100-102).

Les variables d'ancienneté de résidence et de propriété sont effectivement des marqueurs sociologiques importants des participants à la démocratie participative. Dans les trois villes étudiées la majeure partie a une forte ancienneté de résidence, d'au moins dix ans (71%), et une forte majorité (81%) sont propriétaires de leur logement.

Part des locataires et des propriétaires, par ancienneté de résidence

L : Locataire P : Propriétaire	A (n=74)		B (n=95)		C (n=88)		Ensemble (n=257)	
	L	P	L	P	L	P	L	P
Ancienneté								
Moins de 5 ans	4%	14%	8%	15%	1%	2%	5%	10%
Entre 5 et 10 ans	4%	16%	1%	12%	2%	8%	2%	12%
Entre 10 et 20 ans	3%	9%	3%	26%	5%	26%	4%	21%
Plus de 20 ans	20%	30%	4%	31%	5%	51%	9%	37%
Ensemble	31%	69%	17%	83%	13%	88%	19%	81%

Cette vision d'ensemble est nuancée d'une ville à l'autre, sans pour autant remettre en cause le caractère majoritaire des anciens et des propriétaires et en creux la sous-participation des nouveaux résidents et des locataires. Ces différences s'expliquent du fait des contextes municipaux : sociologie de la population, évolution démographique, prix du foncier. Ces données s'intègrent plus généralement dans un rappel de la sélectivité sociale des arènes participatives (Blondiaux, 2001). Il y a parmi les participants interrogés une surreprésentation des plus âgés, des cadres, des retraités, des propriétaires, des diplômés et des niveaux de revenus supérieurs ou égaux aux valeurs médianes. Si nous nous concentrons sur la comparaison entre les 81% de propriétaires et les 19% de locataires, le caractère de marqueur social du statut résidentiel apparaît en filigrane. On compte dans l'ensemble davantage de femmes (+25), de personnes vivant seules (+27) sans enfants à charge (+27), titulaires d'un diplôme inférieur au baccalauréat (+19) et disposant d'un revenu mensuel net par foyer inférieur à 2000 euros (+57) ou à 1500 euros (+38) parmi les locataires.

L'ancienneté de résidence, corrélée au statut résidentiel ou indépendamment de lui, est un marqueur fort des publics de la participation. La forte présence d'anciens résidents parmi les participants est un fait avéré dans l'ensemble des dispositifs participatifs dans lesquels nous avons pu interroger cette donnée, et ce au-delà de ces trois terrains. « Y » être depuis longtemps multiplie les chances « d'en » être, et de se sentir concerné par l'offre institutionnelle de participation. C'est en ce sens que la notion de « capital d'autochtonie » (Retière, 2003) peut être mobilisée dans l'explication des parcours de participation, et notamment en considérant que l'ancienneté a un effet en partie compensateur de la sélectivité sociale des arènes participatives. Ainsi l'engagement dans la vie locale est en partie redevable de « l'existence de voies de contournement ou de mise en suspens des formes plus universelles d'accès à des places et à la considération attachées, notamment, à la détention des capitaux économique et culturel » (Retière, 2013) et plus largement de « la place centrale que revêtent, pour les classes populaires, le fait ou le sentiment d'appartenir à l'espace local dans la participation à la vie publique » (Retière, 2003 : 122). Les liens constitués par un ancrage local ont ainsi pu être interprétés comme « une alternative - et une des seules - au rôle prépondérant de l'éducation et des autres facteurs de stratification socioéconomique qui y sont

associés : l'ancienneté de résidence renforçant la possibilité de participer, nous trouvons un rare cas pour lequel l'impact du niveau d'éducation sur l'activité politique est négatif. » (Verba, Schlozman, Brady, 1995 : 455).

Nos données vont dans ce sens : les résidents depuis plus de 20 ans sont majoritaires parmi les niveaux de diplôme inférieurs au baccalauréat et moins présents parmi les titulaires d'un diplôme universitaire. Même une fois pris en compte d'éventuels effets de génération, du fait de la diffusion relative de l'accès aux études supérieures, cette lecture est confirmée. Habiter depuis longtemps la ville est une condition de la participation davantage nécessaire pour un ouvrier que pour un cadre, pour un actif peu diplômé que fort diplômé. L'importance de ce facteur est néanmoins variable d'une ville à l'autre, et dans le cadre présent indéniablement lié à la taille des villes, ce qui rappelle la valeur forcément relative et contextuelle d'un capital d'autochtonie dépendant de l'existence de structures sociales qui valorisent sa possession. La sélectivité sociale des arènes participatives est avérée, mais il s'adjoint à celle-ci une prime d'ancienneté qui d'une certaine manière compense les écarts sociaux mesurés par le niveau de diplôme, davantage que ceux mesurés par le revenu, parmi les habitants les plus anciens, mais qui par ailleurs redouble l'exclusion des membres des catégories populaires récemment arrivés.

Il faut ici noter qu'avant ces liens à la résidence un des principaux marqueurs d'une disposition à participer est ce qui a trait au fait associatif. L'engagement participatif est lié à l'associatif, du fait de l'insertion préalable dans des réseaux d'interconnaissance qui dessinent les contours d'une certaine communauté d'intérêts. Plus des trois-quarts des participants se déclarent ainsi membre bénévole d'au moins une association, et à la question d'avoir eu un nouvel engagement depuis leur participation, 40% se déclarent déjà engagés et 24% disent avoir un nouvel engagement. La plupart des parcours de participation reflètent une superposition d'engagements, pour une grande part associatifs (85%) et plus rarement syndicaux (20%) ou politiques (19%). Il est ainsi récurrent de pouvoir expliquer et contextualiser l'engagement participatif en l'inscrivant dans une continuité. Ces participants ont une certaine attention à l'offre de participation, sont effectivement à même de la saisir en tant que telle et sont par ailleurs proches des réseaux préfigurant les publics des dispositifs. Leur parcours se comprend en mobilisant des catégories de la sociologie de l'engagement et du militantisme. La résidence se comprend ainsi en contexte, comme un élément parmi d'autres pour qualifier les dispositions à participer, dont l'intérêt est d'expliquer des parcours plus improbables de participants n'inscrivant par leur participation dans la continuité d'une sociabilité ou d'un engagement préalable.

« Depuis qu'on est propriétaires » : le parcours résidentiel, élément déclencheur de la participation

Dans une étude sur l'entrée en participation dans un réseau d'aide aux sans-papiers, L. Mathieu distingue des « personnes [qui] ont reçu une offre d'engagement avec la découverte d'un cas (...) dans leur environnement direct et y ont répondu favorablement » (Mathieu, 2010), en évoquant trois cas de figure : l'entrée par le général, par le singulier en terreau favorable et par le singulier néophyte. Ces figures idéales-typiques se retrouvent à des degrés

divers parmi les participants aux dispositifs participatifs. Le premier cas désigne des individus pour qui la participation est un « déplacement ou une extension de leur surface militante » (Ibid.), susceptibles d'occuper des positions centrales dans les dispositifs et qui sont aussi davantage amenés à participer pour le principe de la participation : ils évoquent un soutien d'ordre moral ou politique à la démarche en tant que telle. Ce premier cas de figure résume bien la prolongation d'un engagement associatif, quand pour les deux autres la résidence et les demandes qui y sont liées constituent le « cas singulier » par lequel peut se faire l'entrée en participation, dans le deuxième cas par l'actualisation de dispositions préalables et dans le troisième par leur acquisition pratique. La deuxième catégorie désigne ainsi des personnes ayant une certaine expérience de l'engagement, mais qui s'appuient sur une référence concrète à « un cas » plutôt que sur un soutien de principe à la démarche participative. Nous retrouvons ici des militants associatifs ou de quartier qui s'engagent dans les dispositifs en mobilisant leur propre expérience mais en ayant à l'esprit une revendication précise, voire en jouant le jeu d'une « adhésion distanciée » (Rui, Villechaise-Dupont, 2005). Le troisième cas de figure fait aussi d'une revendication le support de la participation, mais chez des individus n'ayant pas d'expérience préalable d'engagement et dont l'engagement peut s'avérer restreint, n'allant pas au-delà du problème et de son éventuelle résolution ou d'une possible déception.

Le premier type est inscrit dans le registre de la citoyenneté - « c'est une prise de conscience globale qui m'a amené cet intérêt », quand les deux autres relèvent davantage du registre localisé de l'habitant - celui pour lequel la référence aux parcours résidentiels fait sens - pour « savoir ce qui se passe dans notre quartier », « s'informer sur les travaux » ou « faire remonter des difficultés avec des promoteurs ». Le rapport à la résidence est un point d'entrée sur lequel peuvent s'appuyer des personnes n'ayant pas une expérience préalable d'engagement dans la vie locale et ses réseaux. Le lien avec la notion de disponibilité biographique s'entend au sens où des participants évoquent cette étape de leur parcours résidentiel, leur accession à la propriété ou leur installation dans la ville, comme le signe d'une certaine stabilité qu'ils assimilent à une capacité à se projeter dans un territoire et qui peut motiver l'envie de s'y investir. Leur participation recouvre une envie d'intégration et de sociabilité, mais aussi de défense du cadre de vie, particulièrement pour des nouveaux propriétaires, qui perçoivent les assemblées participatives comme un moyen de défendre et de valoriser leur investissement.

Pourtant le clivage entre propriétaires et locataires, anciens et nouveaux ne se superpose qu'imparfaitement avec une opposition d'ordre socio-économique. La diffusion de l'accès à la propriété et la promotion à travers elle de l'habitat pavillonnaire dans le périurbain implique une mixité sociale dans des quartiers qui sont simultanément des quartiers de relégation et de promotion pour les différentes classes sociales qui composent leur population (Cartier, 2008). C'est d'ailleurs parfois la fragilité des investissements concédés qui peuvent fournir un motif d'engagement dans des dispositifs participatifs : la valeur du cadre de vie et des aménagements du quartier se mesure à l'aune du sacrifice concédé pour accéder à ce mode de vie. « Depuis que », « maintenant que je suis » propriétaire constituent ainsi des éléments pivots du récit a posteriori des justifications de l'entrée en participation. Si la propriété est indéniablement un marqueur social, il faut aussi prendre en compte la spécificité de « petits

propriétaires », de « petits moyens » (Cartier, 2008), investis dans des sociabilités locales ou associative, que. V. Girard désigne comme une « sociabilité résidentielle » et qui s'avère être pour ces catégories sociales le potentiel « support d'un engagement politique local » (Girard, 2014 : 118).

Cet enjeu de défense d'un investissement trouve sa forme la plus paradigmatique dans la création d'une association de riverains, par exemple contre la construction d'un immeuble ou une installation industrielle. Ces mobilisations réactives précèdent et dépassent le cadre des dispositifs participatifs. Elles recourent davantage à des actions de type pétition, interpellation du conseil municipal, appel à la presse locale... Les riverains mobilisés et constitués en communauté d'intérêt peuvent avoir tendance à se passer de l'intermédiaire des conseils de quartiers, dès lors que des aspects patrimoniaux sont en jeu. Cette logique d'organisation en dehors des dispositifs participatifs pour défendre la propriété se retrouve aussi quand des habitants d'un même lotissement se regroupent en « voisins vigilants ». Le lien à la résidence se traduit alors par un engagement en dehors des assemblées de quartier et celles-ci ne se sont investies que ponctuellement par des membres de ces collectifs, qui viennent signaler leur regroupement ou appuyer leurs revendications. Dans ces cas si la propriété est bien le déclencheur d'un regroupement, celui se fait sur le mode de la défiance vis-à-vis des autorités, plutôt que par l'investissement dans des dispositifs où il serait potentiellement disqualifié comme défense d'un intérêt particulier.

Mais individuellement la référence au parcours résidentiel est aussi fréquente dans les entretiens pour expliquer la prise de connaissance de l'existence d'une offre de participation et son possible attrait. L'offre de participation si elle mobilise avant tout des anciens habitants peut répondre à différents besoins liés à l'implantation dans une ville : connaissance des enjeux locaux, sociabilité, possibilité de reconnaissance individuelle. Plus largement l'arrivée dans une ville ou un quartier sont décrits comme déclencheurs d'un intérêt pour la vie locale. Des nouveaux propriétaires font ainsi un lien entre leur statut résidentiel et le fait de saisir ces opportunités de participation, qui sont perçues comme un moyen d'améliorer leur cadre de vie. Ces personnes mettent en avant une forme « d'attention » plus forte à leur environnement, qu'ils attribuent au fait d'être devenus propriétaires.

« [Je pense qu'] on fait plus attention à sa ville, à son devenir quand on devient propriétaire. (...) Être propriétaire, c'est plus engageant que locataire » (Habitant, venu une fois en assemblée de quartier)

« On est propriétaires depuis 2006 et c'est là qu'on a commencé effectivement à s'inquiéter, à s'intéresser... Je pense que quand on devient propriétaire... à sa qualité de vie, à garder ce pour quoi on est là. On est propriétaire donc il faut faire attention. C'est là qu'on s'est intéressé à la vie du quartier et qu'on a vu qu'il y avait des conseils de quartier. Je connaissais pas du tout avant. » (Couple, conseil de lotissement et conseil de quartier)

« Il y a quinze ans, dans une autre commune, j'étais plus souvent en dehors, j'étais jeune, plus dynamique. Aujourd'hui, je suis propriétaire et je suis plus investi dans la vie locale. C'est aussi la maturité, le cap des 40-50 ans qui fait que... » (Habitant, membre fréquent de l'assemblée de quartier)

L'affirmation du caractère plus engageant de la propriété par rapport à la location se fait au vu de leur propre parcours, pour des participants qui ont constaté, même quand ils sont natifs de

la ville, qu'ils s'y sont davantage investis après l'achat de leur résidence et la perspective de stabilité à plus long terme que cela implique. Ici il est notable que la résidence sert de point de repère - « poser bagage », « faire bâtir » - pour signifier la possibilité d'un investissement local qui restait auparavant de l'ordre de l'idée non concrétisée.

« Moi j'ai bougé pas mal, j'ai déménagé pas mal, j'avais décidé que c'était l'endroit où je posais bagages. Je voulais un peu plus m'investir dans la ville quoi. Au départ c'était ça, c'était vraiment pour pouvoir rencontrer des gens, voir un peu ce qui se passe. (...) j'étais jeune à l'époque, j'avais la quarantaine. Mes enfants étaient déjà un peu plus grands. Et je me suis investi parce que ça m'intéressait. (...) Avant j'étais quelques années à un endroit, après je partais, pour mon métier. Donc on s'investit pas dans ces cas là... Donc, non j'étais pas dans la démarche d'aller faire ce genre de trucs là. Je travaillais (*rires*) c'était déjà pas mal. » (Ancien président de conseil de quartier, élu)

Cet extrait résume bien ce que peut recouvrir la notion de « disponibilité » et comment le parcours résidentiel en est un des aspects avec l'âge, la vie professionnelle et l'éducation des enfants. Des participants témoignent ainsi d'un arrêt de leur engagement du fait de leur travail ou de leurs enfants à charge, tandis qu'à l'inverse le cas le plus typique de disponibilité est la retraite. Le récit du départ en retraite se superpose avec celui d'une transition dans le rapport au local, que résument les expressions de « cité dortoir » et de « vie de la cité » alternativement mobilisées pour désigner ces deux périodes. Ces récits individuels se retrouvent dans la sociologie d'ensemble des participants, comptant une part importante de propriétaires ou de retraités.

« On a trouvé ça qui était pas loin de là où je continuais à travailler, qui soit à peu près à mi-distance. Et puis c'est vrai que les prix étaient quand même intéressants, moins chers. (...) On s'est bien intégré à la vie de la commune. Mais c'est vrai que jusque l'an 2000, pour moi c'était la cité dortoir. (...) C'est vraiment qu'en 2000, quand j'étais à la retraite que là on s'est vraiment bien... qu'on a commencé à s'investir et à se mettre dans tout ce qui était commissions extra-municipales et après en faisant connaissance, d'aller dans les associations, etc. » (Couple de retraités, membres du rassemblement politique local)

Au contraire un moindre attachement à la vie locale et une certaine mise en suspens de la participation peuvent s'expliquer du fait d'un départ prévu. Ainsi en fin d'entretien, un ancien participant relancé sur le pourquoi de sa non-participation, ce alors que son profil semble proche du noyau dur des participants (cinquantenaire, cadre récemment retraité, bénévole associatif, engagement à Attac...) donne une explication de cet ordre : le départ à la retraite est synonyme de changement de lieu de vie et freine l'engagement local, avant un potentiel nouveau départ lié à la vente de la propriété.

« Mais il faut que je vous dise aussi que nous d'ici deux ans on va peut-être quitter la ville, donc peut-être qu'aussi ça fait qu'on a tendance à moins... (...) Ça fait peut-être aussi que d'une certaine façon... la ville dans dix ou quinze ans... On sera plus là. (...) Moi je suis à la retraite depuis 3 ans. Ma femme a été touchée par les réformes successives, elle doit aller encore un an. On va commencer à regarder. D'ici deux ans disons. On est propriétaire, on revendra. » (Retraité, ancien participant à des ateliers thématiques)

La résidence nous renseigne ainsi sur les dispositions à participer, mais elle souligne aussi l'importance de la situation et des disponibilités ; car il y a bien une certaine « opacité entre dispositions et passage à l'acte » (Siméant, 2001 : 65) et il faut distinguer les dispositions

favorables à l'engagement participatif, les moments de vie et les situations qui permettent leur concrétisation. Le parcours résidentiel en est une composante, il est un indice pour comprendre et énoncer la stabilité par un ancrage territorial ou à l'inverse une certaine instabilité, d'où découle l'envie et la possibilité de s'impliquer ou non. Le jeu de la participation peut sembler d'autant plus la peine d'être joué que la personne se voit pour longtemps dans sa ville et son quartier.

« Comme je fais partie du conseil syndical de copropriété » : la familiarisation à la participation par la résidence

Au-delà d'être un déclencheur, la résidence et les activités qui y sont directement liées sont aussi un espace de familiarisation expliquant que des personnes soient sensibles à l'offre institutionnelle de participation et en capacité de l'appréhender en tant que telle. Les références à l'engagement dans un conseil syndical, un syndic bénévole ou un conseil de lotissement sont ainsi mobilisées comme motifs d'engagement, comme d'autres évoquent leur engagement associatif. Le logement et l'habitat offrent ainsi des opportunités d'occuper à titre transitoire un rôle de représentant d'intérêts situés. Cette prise de rôle explique alors en partie des parcours qui ne s'inscrivent pas dans la norme du prolongement d'un engagement associatif. La résidence permet une socialisation à un rôle perçu comme proche de celui de participant aux dispositifs participatifs et des habitants rapportent ainsi leur investissement au niveau de leur résidence comme une première expérience qui précède leur engagement dans les dispositifs participatifs et dont ils font un motif de participation.

Dans le volet quantitatif de l'enquête, les mentions spontanées d'une participation au conseil syndical demeurent rares, avec seulement 9 répondants, concentrés dans deux des trois villes étudiées où ils représentent 7 et 3% de chaque échantillon. Il s'agit de nouveaux habitants, ce qui les distingue de la majorité des participants, qui ont en commun de revendiquer une très faible fréquence de participation, voire même une seule réunion pour la plupart. Ils motivent cette participation intermittente en lien avec le cadre de vie ou la découverte de la ville. Leur présence aux assemblées est ainsi assez spécifique alors qu'ils se font porte-paroles et intermédiaires dans des assemblées de quartier perçues comme une extension des instances accolées à la résidence. Leur engagement dans les conseils syndicaux ou des syndicats bénévoles est pensé comme « important pour défendre ses intérêts, connaître le fonctionnement des organismes qui gèrent nos biens », mais aussi plus largement comme « l'occasion d'améliorer le quotidien des résidents. Apprendre aux gens à vivre ensemble, et notamment apprendre à certaines personnes que les habitants des logements sociaux sont des résidents à part entière. »

Cette justification de l'engagement par la résidence est le fait de profils spécifiques, qui rappellent la distinction évoquée entre terreau favorable et néophyte. Dans le premier cas, il s'agit par exemple d'un instituteur, engagé durant sa carrière en tant que militant syndical et récemment arrivé dans un nouveau quartier « où tout était à faire, c'était un champ ». Son investissement dans le conseil syndical, dans un ensemble de petits collectifs, fait qu'il est identifié par la municipalité et les autres habitants comme un intermédiaire.

« C'est moi qui fait les affiches pour toute la copropriété ici (...) La commune a pris l'habitude (...) de s'adresser à moi (...) je photocopie le courrier et je l'affiche dans les halls d'immeuble (...) comme je fais partie du conseil syndical de copropriété, j'ai un pass pour tous les bâtiments du lotissement. [...] Les autres ne sont pas venus au forum, mais je sais que les gens du syndic étaient très curieux de savoir ce qui s'était dit, etc. » (Habitant, participant à des ateliers thématiques)

Il est notable que sa position s'explique aussi par des arrangements matériels, le fait de posséder ce « pass » permettant l'accès à l'ensemble des bâtiments. A cela s'ajoute d'autres critères de disponibilité, « moi je suis enseignant j'ai plus de temps libre que d'autres et mon ami est en retraite », qui expliquent une situation favorable à l'investissement, notamment une fois que cette personne est repérée comme un relais pour son micro-quartier.

« Je crois que du coup ils se disent, oh bah c'est bon il va y aller (*rires*) (...) que ça soit là [au forum municipal] ou au niveau du syndic c'est pareil (...) on est une personne ressource, au moins pour la copropriété (...) on s'investit, plus au niveau associatif » (Ibid.)

D'autres sont par contre relativement néophytes. Un couple de nouveaux propriétaires dans un lotissement insiste confusément sur leur engagement simultané dans le conseil de lotissement et le conseil de quartier. Ils « ne connaissaient pas du tout les conseils de quartier avant de devenir propriétaires » et les appréhendent principalement comme une prolongation du « conseil de lotissement »³.

« En fait on s'y est vraiment attachés uniquement lorsqu'on est devenu propriétaires. Parce qu'on se sent peut-être plus concernés par l'environnement, la qualité de vie... On a bien donc on aimerait bien que ça dure dans le temps. (...) il y avait également un conseil pour le lotissement et mon mari s'est proposé d'être le porte-parole du conseil du lotissement... » (Couple d'habitants, participation ponctuelle au conseil de quartier)

L'investissement dans le conseil de quartier est ainsi exclusivement décrit à travers le fait « d'en attendre quelque chose pour le lotissement », avec une portée stratégique pour appuyer et traduire dans un cadre plus général les demandes du lotissement via « le poids du conseil de quartier ». Cette motivation si elle est forte au départ s'essouffle rapidement : une fois les premières revendications satisfaites et le conseil de lotissement dissous, la participation perd de son intérêt et il est difficile d'y trouver les satisfactions de sociabilité et de reconnaissance auxquels d'autres peuvent accéder par ce biais.

« Et comme ici (...) on avait réussi à avoir ce que les gens nous avaient demandé... il y avait plus d'autres demandes (...) mon mari avait été le lien entre les gens du quartier et la mairie, ça avait été fait rapidement (...) c'était au niveau du lotissement... mais finalement ça pouvait très bien rentrer dans le cadre d'un conseil de quartier... Mais comme du coup on allait plus dans le conseil de quartier » (Ibid.)

Cette baisse de l'intérêt de la participation une fois les premières demandes satisfaites fait aussi écho à la perte de la sociabilité acquise au niveau du lotissement : après que les

³ Ce conseil de lotissement correspond à ce que la réglementation désigne comme des associations syndicales de lotissement, dont la mission est d'assurer la propriété, la gestion et l'entretien des terrains et équipements communs d'un lotissement (voirie, espaces verts, réseaux d'eau et d'assainissement, éclairage public) ainsi que le respect du cahier des charges. L'association syndicale de lotissement a souvent une existence transitoire avant la cession de ces équipements à la commune qui en reprend la gestion et l'entretien.

communs soient passés en régime communal, les motivations à se rencontrer semblent s'évanouir, ce qui alimente la crainte de voir la défense du cadre de vie moindrement investie.

« Après le groupe au niveau du lotissement, il est passé dans le régime public, et du coup le « conseil » sur le lotissement a été dissous (...) Et quand c'est passé dans le public : pouf, il y a plus rien. On dirait que les gens s'intéressent plus... c'est un peu dommage ; il y a plus d'échanges entre voisins, même plus d'intérêt j'ai l'impression pour la qualité du lotissement. » (Ibid.)

Le mari a ainsi « laissé sa place », assumant qu'il « avait des idées pour son lotissement », mais que « trois rues plus loin », il « ne connaît pas » et que ce sont « des demandes que [lui] ne pouvait pas faire » ; « en ce qui me concerne j'estimais que j'avais plus rien à apporter », et ce d'autant plus que ce couple confie rétrospectivement avoir eu une certaine difficulté à s'intégrer, à s'insérer dans les autres enjeux discutés au niveau du conseil de quartier et à se reconnaître dans ses assemblées où se retrouvent des personnes se connaissant entre elles.

« La première réunion de quartier qu'on a été avec mon mari on s'est mis complètement à côté des autres, parce que c'est vrai qu'on s'est senti... on était que tous les deux de nos âges. Et c'était des gens plus âgés, qui peut-être étaient là depuis plus longtemps aussi et qui se connaissaient donc forcément... des échanges qui existaient depuis de nombreuses années, nous on est arrivés un petit peu comme un cheveu sur la soupe, (...) mais de toute façon on était là uniquement en tant que témoins, que visiteurs... on avait jamais dit qu'on avait l'intention de s'impliquer, donc pas là pour critiquer, mais voir comment ça se passait et sur quoi ça pouvait aboutir. » (Ibid.)

Ces détours participatifs en restent ainsi à ce stade : une fois les sujets mis sur la table et quelques demandes satisfaites, la présence dans les assemblées ne fait plus sens et s'étiole. Cet habitant engagé « parce qu'[il] voulai[t] que ça soit fait, de fermer le quartier, d'avoir le lampadaire, d'entretenir les espaces verts » et avec la conviction « qu'on est jamais aussi bien servi que par soi-même »⁴, se retrouve dépourvu de support à son engagement une fois ces demandes effectuées et l'association dissoute. Ne s'étant pas investi dans d'autres aspects qui peuvent maintenir l'engagement, comme la simple sociabilité ou des activités associatives il perd en quelque sorte son titre à participer, « un peu comme un député qui représente les gens », il considère « avoir fait [son] office » et ne voit pas l'intérêt à poursuivre « maintenant que c'est fait ».

La résidence, via les sociabilités et les engagements qu'elle peut impliquer, compte ainsi parmi les motifs de la participation. Mais ces cas improbables d'engagement participatif se font comme des détours : une entrée en participation via un cas singulier sans prolongation de la participation. Cette confusion entre instances liées à la résidence et dispositifs participatifs explique aussi des divergences entre ceux qui s'investissent suivant des registres civiques, sociables ou culturels (Mazeaud, Talpin, 2010) et ceux qui perçoivent l'assemblée de quartier comme le cumul de l'ensemble des assemblées de copropriétaires ou locataires et font de l'habitat le prisme exclusif de leur engagement. Pour ces profils le fait d'être impliqué au niveau de leur résidence est en quelque sorte une première marche qui leur permet ensuite de percevoir et d'appréhender l'offre de participation, mais le caractère très situé de cette participation explique son évanescence.

⁴ Voir sur l'importance de ces représentations : Olivier, 1984 : 608-609

« J'avais plus à faire dans ma cité » : entre soi résidentiel et division des espaces de participation

Le fait que les intérêts et motifs de participation des propriétaires et des locataires, des pavillonnaires et des collectifs, divergent est une observation récurrente pour expliquer des appropriations différenciées de l'offre de participation. Un participant et ses parents, ayant chacun des engagements différents liés au fait d'habiter les pavillons ou la cité HLM, illustrent cette existence d'espaces de participation distincts. Lui-même a été membre du bureau puis président de son conseil de quartier, il dit s'y être intéressé du fait de son attachement à son quartier et à sa ville, qu'il connaît et où il est connu depuis son enfance, « tout comme » il a fait partie des parents d'élèves ou du club de foot. Avec son épouse ils vivent avec leurs enfants dans une maison mitoyenne, à proximité de la cité HLM où habitent ses parents, un couple d'ouvriers retraités auparavant engagés dans les associations de locataires.

« [Mes parents] ils sont jamais venus en fait au conseil de quartier [...] ça les intéressent pas. Parce que eux sont dans une autre démarche en fait (...) Eux ils sont biens dans leur cité (...) Ils ont déjà un milieu associatif et ils savent à peu près ce qui se passe. »

« [Mon fils] m'a demandé d'y participer, moi je me suis dit que... j'avais plus à faire dans ma cité, (...) vu comment les réunions se faisaient... Ils parlaient plus de la voirie, des problèmes un peu de de riverains, que des problèmes de locataires. C'est pas le même besoin dans une cité comme ici [où habite mon fils] que une cité HLM. [...] Moi j'ai participé beaucoup aux dialogues en marchant, ça je trouvais... (...) Sont là : agglomération, HLM, mairie... assistantes sociales, travailleurs sociaux, associations de locataires. C'est tout un groupe. (...) Mais c'est autre chose. »

Cette distinction est récurrente chez ceux qui bien qu'intéressés aux enjeux de la participation se tiennent à l'écart des dispositifs municipaux. Souvent pour les locataires des logements sociaux la participation est déléguée à des associations de locataires, reconnues représentatives au niveau du bailleur ou s'organise par des concertations *ad hoc* ne dépendant pas forcément de la municipalité. Il y a ainsi d'un côté un cloisonnement de l'offre de participation et de l'autre l'impression de différences de besoins entre « riverains » et « locataires » comme le souligne l'ancienne militante à la CNL. La participation des seconds dans les conseils de quartier semble dès lors moins faire sens, quand ceux qui souhaiteraient s'informer ou faire des demandes ont d'autres opportunités pour le faire.

Ces différences illustrent un traitement différentiel des enjeux de la participation. Cette distinction des espaces de participation explique aussi l'impuissance quasi-structurelle d'instances qui ne trouvent pas leur place dans des enjeux déjà saturés d'intervenants. Les membres des conseils de quartier peuvent ainsi parfois hésiter à s'investir dans des sujets pour lesquels la mairie n'est pas le premier interlocuteur.

« On a eu le problème aussi, c'est qu'au niveau des résidences, vous avez la CSF, et puis l'autre... qui sont représentatifs au sein des résidences HLM. Donc quand on abordait un sujet, moi j'ai reçu une fois un courrier en disant « de quoi vous vous mêlez ? » (...) Alors comment vous voulez que les gens des collectifs viennent nous voir si on ne peut pas traiter leurs problèmes ? » (Président de conseil de quartier)

Ces décalages s'expriment dans les jeux d'acteurs d'assemblées qui mêlent ponctuellement locataires de collectifs anciens, petits propriétaires pavillonnaires, voisins vigilants, parents d'élèves, bénéficiaires de la rénovation urbaine ou nouveaux arrivants... Les compréhensions différentes de ce que devrait être la participation aux dispositifs municipaux recourent des différences sociales liées aux parcours résidentiels et qui sont parfois explicitement verbalisées pour justifier des départs lors des réunions publiques.

« On est vachement investi pour les nouveaux bâtiments, on pensait qu'on allait plus parler de l'entretien des espaces, de la propreté, des sujets de fond » (Discussion en quittant l'assemblée après une heure)

« Là je craque. Ça fait une heure et demi qu'on parle de convivialité etc. On habite quand même dans un quartier, c'est du concret, c'est du bitume sur lequel on marche, des réseaux enterrés. (...) Est-ce qu'on pourra prioriser l'ordre du jour de ces assemblées de quartier et faire passer tous ces sujets concrets au départ ? De sorte qu'on puisse... quand on commence à parler convivialité s'en aller. » (Intervention en fin d'assemblée)

Des initiatives en dehors des conseils de quartier peuvent rapprocher ponctuellement les différentes catégories d'intérêt, mais tel ou tel dispositif reste toujours perçu comme a priori dédié à une certaine catégorie.

« Mes parents ont monté les jardins familiaux, il y a eu un rapprochement des deux entités, parce que là ça intéressait tout le monde (...) [néanmoins] mes parents de ce côté-là, eux ils étaient plus dans l'associatif, dans la défense des locataires, mais ils ne rentraient pas dans le sujet des conseils de quartiers » (Ancien président de conseil de quartier)

« Dans les cités faut que ça marche et c'est ça qui fait que ça marche un peu, si tout le monde se connaît un peu, s'il y a des problèmes on peut les remédier un peu comme ça, en discutant. On a fait le barbecue, le loto... (...) Mais [dans l'assemblée de quartier] c'est pas beaucoup de gens de la cité qui sont venus, c'est des gens des pavillons... » (Habitant référent assemblée de quartier)

La participation des locataires est souvent sollicitée dans le contexte de la rénovation urbaine, notamment parmi nos terrains dans la ville de banlieue parisienne. Des militants locaux trouvent là l'opportunité de s'investir dans un mouvement ascendant, pour des enjeux concrets liés à la résidence. Une ancienne militante évoque ainsi son engagement dans ce contexte : elle vit en HLM depuis plus de cinquante ans, dans une barre démolie à la fin des années 2000. Participante active dans l'amicale des locataires, elle prend part à la création, puis la parution régulière, d'un « journal pour les trente ans de la barre (...) avec l'amicale des locataires, un journal pour la mémoire ». Durant sa « vie de militance », elle s'occupe de « tourisme social et associatif » et prend aussi part aux parents d'élèves. Issue d'un milieu populaire, elle s'investit depuis sa retraite dans des activités intellectuelles : université populaire, écriture. Elle adopte lors de l'entretien une posture réflexive, voulant comprendre « pourquoi elle n'avait pas accroché aux assemblées de quartier », alors que les conditions (en termes de parcours, de réseaux, d'intérêts) pouvaient sembler réunies. Elle oppose deux formes de participation perçues comme ascendantes et descendantes : « les amicales, c'est notre truc à nous. C'est différent. Les assemblées de quartier ça m'a jamais fait l'effet que c'était nous qui voulions ».

« Je voudrais comprendre, expliciter mes réactions vis-à-vis de ces assemblée de quartier » :
« j'avais 65 ans (...) j'avais arrêté ma militance (...) pour l'écriture (...) les enfants étaient partis

(...) j'étais moins engagée socialement (...) mon paysage à moi c'était : libérée de la contrainte familiale, arrêt de la militance (...) j'étais un peu dans un vide social, une recherche... (...) il y a eu l'invitation (...) je connaissais les gens (...) je pense que j'ai pas adhéré tout de suite, dès l'instant que les initiatives viennent pas des gens, ça capote (...) j'ai jamais follement adhéré (...) c'était différent de l'amicale des locataires, qui me donnait l'impression de plus de démocratie (...) je viens d'un milieu très populaire (...) sans savoir l'exprimer (...) C'est pas en assemblée de quartier qu'on fait de l'éducation populaire » (Habitante, participante ponctuelle aux assemblées)

Un autre habitant qui lui ne revendique aucune expérience d'engagement, qualifie à l'inverse son engagement dans l'assemblée de quartier, une fois la rénovation et le relogement effectués, en y voyant une des conditions de sa propre intégration mais aussi de la pérennité d'un quartier remis à neuf.

« Je me suis impliqué ici parce que c'était neuf et que la population était neuve. Quand on est arrivé là, il y avait une grande majorité qui était de l'ancienne barre qu'on connaissait pas et il y avait des gens comme nous, parachutés... Donc c'était une population nouvelle un peu, avec des gens d'horizons différents... du cassos au cadre moyen. C'était tout neuf, (...) j'avais pas envie que ça s'abîme, c'est comme ça que je me suis plus impliqué (...) pour pas que la cité soit cradingue au bout de deux ans (...) Nous les référents, je pense que c'est fait pour ça (...) Je suis content parce qu'on peut encore y vivre, correctement, avec des logements corrects. Mais s'ils s'occupent pas de l'extérieur, les logements deviendront insalubres, enfin le quartier autour. (...) C'est pour ça que je suis rentré aussi là-dedans, ça fait bouger un peu les choses. » (Habitant référent assemblée de quartier)

Mais il constate que seules les activités de convivialité mobilisent réellement au sein de la cité, alors que les assemblées qu'il anime avec l' élu de quartier sont investies avant tout par des pavillonnaires, dont lui et son épouse sont par ailleurs proches socialement. Cette relative homogénéité des instances de quartier alimente une certaine autocensure des autres catégories de la population. C'est ainsi que dans une autre ville une participante justifie sa démission en désignant les conseils de quartiers comme « intéressant plus les propriétaires que les locataires, par rapport au public, la majorité ils sont tous propriétaires, tous d'un certain âge » ce qui explique indirectement la difficulté à aboutir de certains projets, « un square pour les enfants [c'est] trop de bruit, trop de sous », et le fait que « certains quartiers sont privilégiés », notamment les lotissements pavillonnaires par rapport aux quartiers d'habitat collectif.

Si les sujets attenants à la résidence sont parmi les plus mobilisateurs et illustrent l'importance de ce facteur dans la participation, il demeure que les différences de statut résidentiel déterminent une certaine distance à la participation. Les catégorisations liées à l'habitat sont courantes pour qualifier les différents participants et les logiques de participation qu'elles sous-entendraient : propriétaires, locataires, logements collectifs, pavillonnaires, HLM, lotissements... Contre l'idée d'une mobilisation inclusive et transversale que sous-entendrait la référence à la figure de l'habitant, la prise en compte des catégories résidentielles révèle et confirme des appropriations différenciées de l'offre de participation. Différentes façons d'habiter signifient bien différentes façons de participer ou de ne pas participer, et ce d'autant plus qu'elles peuvent se traduire par une division des espaces de participation. Cette division s'explique par les logiques sociales de réponse à l'offre de participation et les représentations qui en découlent, mais aussi par les effets de cadrage de l'offre lorsque celle-ci institue volontairement des scènes et des interlocuteurs distincts.

Conclusion

L'importance de la résidence peut apparaître en partie tautologique, la résidence le cadre de vie et le quartier qualifiant à la fois l'échelle et l'objet de la participation. En ce sens une piste de recherche serait d'actualiser cette lecture en poussant plus loin la comparaison entre instances pérennes territorialisées et dispositifs thématiques ponctuels. Ces derniers pouvant avoir pour effet d'euphémiser la référence à la résidence en faisant prévaloir l'intérêt pour le thème. L'importance des variables liées à la résidence est en tous les cas une redondance du constat de la sélectivité sociale des instances participatives, où la sur-représentation des propriétaires et pavillonnaires renforce le non-intérêt et la non-possibilité de la participation dans ces conditions pour d'autres catégories résidentielles. En plus d'être un étiquetage des participants, qu'eux-mêmes mobilisent pour caractériser les dynamiques participatives ou la raison de leur participation, la référence à la résidence dans sa superposition avec les parcours de participation met en évidence une variabilité des disponibilités et des dispositions à participer dans l'espace social et dans le temps. Différentes étapes d'un parcours résidentiel sont ainsi rapportées comme un élément déclencheur d'une attention à la vie locale et à l'opportunité que constitue une offre de participation.

Le parcours résidentiel n'est pourtant qu'une composante des trajectoires et ne semble pas être en matière d'engagement participatif la plus déterminante comparée à d'autres indices comme l'engagement associatif ou la retraite. Néanmoins le rapport à la résidence permet d'expliquer des entrées en participation. La participation et la prise de responsabilité dans les instances liées à la résidence, association de locataires ou assemblée de copropriété, ou plus informellement un engagement en faveur de la convivialité de voisinage, sont ainsi régulièrement convoquées au titre d'expériences similaires qui peuvent s'interpréter comme des préalables à la capacité de cerner et à l'intérêt de saisir l'offre institutionnelle de participation. Cependant ces parcours en forme de détours demeurent davantage ponctuels et figurent par-là les limites d'un engagement par et pour la résidence tellement circonstancié qu'il en est circonscrit, et ce d'autant plus que s'observe une tendance à la division et la catégorisation des espaces participatifs au vu du statut résidentiel.

Le prisme du parcours résidentiel permet d'approfondir à divers titres la compréhension sociologique de l'engagement participatif. Si la résidence peut être mobilisée comme une variable assurément illustrative et potentiellement explicative des publics et des parcours de participation, elle permet aussi de rappeler les inégalités dans l'accès à la participation institutionnelle et les oppositions sociales que dissimule la référence à l'intérêt général dans ce cadre.

Bibliographie

- ANQUETIN, FREYERMUTH, 2009, La figure de l'« habitant ». Sociologie politique de la demande sociale, Rennes : PUR
- BELL, FORCE, 1956, « Urban neighborhood types and participation in formal associations », *American Sociological Review*, n°21, p.25-34
- BLONDIAUX, 2001, « Démocratie locale et participation citoyenne : la promesse et le piège », *Mouvements*, vol 5, n°18, p. 44-51
- CARTIER et al., 2008, *La France des « petits-moyens » Enquêtes sur la banlieue pavillonnaire*, Paris : La Découverte
- FILLIEULE, 2001, « Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel. », *RFSP*, vol.51, p.199-215
- FOURNIAU, 2007, « « Citoyen en tant que riverain » : une subjectivation politique dans le processus de mise en discussion publique des projets d'aménagement », BLATRIX, BLONDIAUX, FOURNIAU, LEFEVRE, REVEL, *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris : La Découverte, p.67-77
- GIRARD, 2014, « Des classes populaires (encore) mobilisées ? Sociabilité et engagements municipaux dans une commune périurbaine », *Espaces et Sociétés*, n°156-157, p.109-124
- GLASER, STRAUSS, 1967, *The Discovery of Grounded Theory*, New Jersey : Transaction Pub.
- GOURGUES, 2013, *Les politiques de démocratie participative*, Grenoble : PUG
- MAC ADAM, 1986, « Recruitment to high-risk activism: the case of freedom summer », *American Journal of Sociology*, vol.92, p.64-90
- MANSBRIDGE, 1983, *Beyond adversary democracy*, Chicago : UCP
- MATHIEU, 2010 « Les ressorts sociaux de l'indignation militante », *Sociologie*, n°3, vol.1, URL : <http://sociologie.revues.org/587>
- MAZEAUD, TALPIN, 2010, « Participer pour quoi faire ? Esquisse d'une sociologie de l'engagement dans les budgets participatifs », *Sociologie*, n°3, vol.1, p.357-374
- NEVEU, 1999, *Espace public et engagement politique. Enjeux et logiques de la citoyenneté locale*, Paris : L'Harmattan
- NOYER, RAOUL, 2008, « Concertation et "figures de l'habitant" dans le discours des projets de renouvellement urbain », in *Études de communication*, n° 31, p. 111-130
- OLIVER, 1984, « « If you don't do it, nobody else will » : active and token contributors to local collective action », *American Sociological Review*, vol.49, p.601-610
- PARKUM, 1980, « Citizen participation in community planning and decision making », Horton Smith, Macaulay (dir.) *Participation in social and political activities*, San Francisco : Jossey-Bass, p.153-167
- RETIÈRE, 2003, « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », *Politix*, vol.16, n°63, p.121-143
- RETIÈRE, 2013, « Capital d'autochtonie », in CASILLO I. et al (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation, URL : <http://www.dicopart.fr/it/dico/capital-dautochtonie>.
- RUI, VILLECHAISE-DUPONT, 2005, « Les associations face à la participation institutionnalisée : les ressorts d'une adhésion distancée », *Espaces et sociétés*, n° 123, p. 21-36
- SIMEANT, 2001, « Entrer, rester en humanitaire : des fondateurs de MSF aux membres actuels des ONG médicales françaises », *Revue française de science politique* 1/2001 (Vol. 51), p. 47-72
- TALPIN, 2006, « Jouer les bons citoyens. Les effets contrastés de l'engagement au sein de dispositifs participatifs », *Politix*, n°75, p.11-31
- TALPIN, 2008, « Pour une approche processuelle de l'engagement participatif : les mécanismes de construction de la compétence civique au sein d'institutions de démocratie participative », *Politique et Sociétés*, vol.27, p.133-164